

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis du CSRPN plénier du 01/06/2023**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 26.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

|                      |  |   |                     |
|----------------------|--|---|---------------------|
| Avis sans rapporteur | Avis sur une DEP concernant le curage de l'Etang du Grand Vioreau à Joué-sur-Erdre (modification du dossier présenté en 2022) (44)<br>Numéro Onagre : 2020-10-18-00912 | Bénéficiaires :<br>Conseil<br>Départemental de la<br>Loire Atlantique | Avis :<br>Favorable |
|----------------------|--|---|---------------------|

**Liste des espèces protégées impactées :**

**Flore :**

- *Coleanthus subtilis* Coléanthe délicat
- *Gratiola officinalis* Gratiolle officinale
- *Littorella uniflora* Littorelle à une fleur

### Échanges

Le CSRPN note qu'il est indiqué la destruction d'individus de Gratiolle officinale et de Littorelle à une fleur pour la création d'accès. Cependant l'utilisation d'un géotextile et de remblai avec remise en état après les travaux ferait qu'il s'agirait d'un impact temporaire et non pas d'une destruction pour ces espèces vivaces.

Le porteur de projet précise que l'adaptation du planning fait que l'accès sera réalisé cet été, ce qui fait que malgré la technique employée il y a un risque de destruction d'individus.

Le CSRPN indique qu'a-priori si l'accès ne reste que le temps d'une saison, les vivaces repartiront et il n'y aura pas de destruction.

Le CSRPN s'interroge à propos des 3 000 m<sup>2</sup> de substrats pris pour régalément sur l'étang et sauvegarde de la banque de graine. Il demande quel pourcentage de Coléanthe délicat représente cette surface.

Le porteur de projet répond que sur la cartographie 2023, à l'échelle du plan d'eau, cela représente entre 10 et 17 % des stations de Coléanthe délicat. Sur la partie sud il y a un peuplement un peu plus dense, la densité est en cours d'analyse dans les suivis menés actuellement pour vérifier où il est le plus intéressant de prélever du substrat.

Le CSRPN demande si les surfaces peuvent être réadaptées en fonction de l'analyse des densités.

Le porteur de projet indique que les secteurs sont identifiés préférentiellement en fonction de ce qui est connu en taux de Coléanthe délicat et de phosphore.

Le CSRPN note qu'il est indiqué sur le cerfa que la finalité de l'opération est le sauvetage de spécimens et la conservation d'habitats. Cela ne semble pas réaliste. L'extraction du phosphore agit sur la qualité de l'eau mais l'objectif est réellement de réduire les cyanobactéries. Cela peut être améliorant, mais l'état de conservation de la flore est déjà bon. Il faudrait également ajouter que l'épandage in-situ ne sera pas sur des zones où il a des spécimens qui pourraient regermer.

Le CSRPN souhaite donc savoir où l'épandage est envisagé.

Le porteur de projet répond que le plan d'épandage va être déposé auprès de la DDTM pour instruction dans les prochains jours. Tous les terrains sont à proximité immédiate de l'étang mais en dehors du bassin versant. Les zones d'épandage pour le Coléanthe délicat ne sont pas toutes identifiées, certaines stations historiques pourraient être privilégiées. Ce point doit être discuté plus précisément avec le CBNB, l'épandage ne se fera pas d'un seul tenant pour maximiser la capacité de reprise.

### Délibération

Le CSRPN reprecise que ce dossier ne doit pas être présenté comme un sauvetage de graines et de spécimens, il ne s'agit pas de l'objectif de l'opération. Il faudrait corriger les cerfa sur ce point.

Il faudra également y indiquer que l'épandage in-situ ne doit pas être réalisé sur des zones où il a des spécimens qui pourraient regermer.

Le CSRPN indique qu'il faut être prudent et ne pas faire de relation entre le taux de phosphore et la présence de Coléanthe délicat, il y a d'autres facteurs qui interviennent.

Le CSRPN note que l'étude sur les zones qui ne sont jamais exondées est intéressante en termes de retour d'expérience.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable assorti des remarques ci-dessus.

Le 18/06/2023

Le président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Guy Robin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robin', is written over a long, thin horizontal line that extends across the page.